

## **Augmentation de capital annoncée**

### **Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI -**

Siège social : 139, avenue de la Liberté – 1002 Tunis Belvédère

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que suite à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Juin 2010 d'augmenter le capital social pour le porter de **50 000 000 dinars à 75 000 000 dinars** et ce, par incorporation des réserves d'un montant de **25 000 000 dinars**, la date de début d'exercice des droits d'attribution a été fixée au **15 juillet 2010**.

### **Modalités de l'augmentation**

L'augmentation du capital sera réalisée par l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal cinq (5) dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 10 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse, à raison d'une **(01) action nouvelle gratuite pour deux (02) actions anciennes** et ce, à partir du **15 juillet 2010**.

### **Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

### **Cotation en Bourse**

- Les actions anciennes de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **15 juillet 2010**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **15 juillet 2010**, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **15 juillet 2010**.

### **Prise en charge par la STICODEVAM**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **15 juillet 2010**.